

[View this email in your browser](#)

↑ lecture confort ↑



Bulletin d'information - novembre/décembre 2023

[Télécharger la version pdf](#)

L'Association pour les Nations Unies (APNU) est une association sans but lucratif de droit belge qui a pour objectif de permettre aux francophones de Belgique de s'informer et de s'exprimer sur les **Nations Unies** et leurs actions.

Chers membres et sympathisants,

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour votre fidélité. Nous mettons tout en oeuvre pour conserver un lien étroit avec nos membres. Plusieurs événements sont ainsi prévus dans les prochains mois. Nous vous invitons à suivre attentivement l'actualité de l'APNU via le bulletin d'information, le site web www.apnu.be et les réseaux sociaux.

*Les membres du Conseil d'administration de l'Association pour les Nations Unies vous souhaitent également de très **joyeuses fêtes** de fin d'année.*



SOMMAIRE

À LA UNE

1. Situation humanitaire au Sahel : regard sur une crise oubliée. Une analyse exclusive par le représentant du Programme alimentaire mondial à Bruxelles.
2. Focus COP28 : Accord historique ou poudre aux yeux ?

ACTUALITÉS

1. Conflit Israël / Hamas : que fait la justice internationale ?
2. Conflit Israël / Hamas : quelle marge de manœuvre pour l'ONU ?
(suite de l'article du bulletin d'octobre)
3. Pour la première fois, l'écocide est inscrit dans la législation européenne !

REFLEXION

Respect de la Charte des Nations Unies : le multilatéralisme, un index pour comprendre qui joue le jeu.

ÉVÉNEMENTS

1. Le 25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
2. Le 10 décembre : 75e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

À LA UNE



Situation humanitaire au Sahel : regard sur une crise oubliée



Au cours de sa récente mission au Sahel, **Fredrick Lee-Ohlsson, Directeur du Bureau de Bruxelles pour le Programme Alimentaire Mondial (PAM)**, a observé la manière dont violence et réchauffement climatique s'alimentent mutuellement dans cette région actuellement plongée dans une crise humanitaire sans précédent, pourtant reléguée à l'ombre d'autres urgences mondiales.

Terre de 80 millions d'habitants, la faim atteint en effet des niveaux records dans cette région où 53% de la population vit dans des zones rurales dépendantes de l'agriculture et du pastoralisme. Cette crise complexe résulte de la convergence de nombreux défis, créant une situation où la réalisation d'un monde sans faim semble plus éloignée que jamais.

Cette situation humanitaire au Sahel est en effet le résultat de la conjonction de multiples facteurs, tels que l'augmentation de la violence et des conflits armés, la crise climatique, la hausse mondiale des prix des denrées alimentaires et des carburants, la baisse de la production agricole et les tensions intercommunautaires.

Ainsi niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition, accès inégal aux services de bases, insécurité croissante, menace de dégradation de terres, sécheresses récurrentes et précipitations erratiques sont autant de défis auxquels est confrontée la population. Et tandis que 60% des habitants sont moins de 25 ans, la jeunesse sahélienne est confrontée à un taux de chômage élevé et au manque d'accès aux services sociaux.

Au cœur du Sahel, notamment au Burkina Faso, Mali et Niger, environ 20 millions de personnes vivent dans des zones touchées par des conflits, et 2,4 millions d'individus sont dans le besoin urgent d'aide alimentaire. Par exemple, la faim aiguë atteint des niveaux alarmants dans les parties du Burkina Faso et du Mali touchées par les conflits, où l'accès à l'aide humanitaire est limité. Aussi, la crise politique en cours au Niger et les sanctions économiques qui en découlent intensifient la faim et les besoins humanitaires, entraînant des déplacements forcés qui déstabilisent davantage la région. Par exemple, le Tchad accueille l'une des plus grandes populations de réfugiés en Afrique, mettant une pression supplémentaire sur les communautés déjà en insécurité alimentaire.

S'ajoutent à cela le changement climatique et l'impact du conflit en Ukraine, agissant comme des facteurs aggravants. En effet, alors que les habitants du Sahel contribuent peu au changement climatique, ils sont parmi les premiers touchés par ses effets.

Face à ces défis, le Sahel offre néanmoins de considérables opportunités. La région possède un grand potentiel de restauration des écosystèmes, et les dividendes démographiques pourraient être importants, si sa population pouvait avoir accès aux ressources dont elle a besoin pour s'épanouir.

Dans ce contexte, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) déploie un ensemble [d'activités](#) visant à répondre aux besoins urgents de la population, tout en renforçant la résilience des communautés par la restauration des écosystèmes, la création d'emplois et l'amélioration de la cohésion sociale. L'objectif est de transformer des vies, mettre un terme à la faim, réduire la migration, éduquer les jeunes et prévenir les conflits. Depuis 2018, 3,2 millions de personnes ont bénéficié de ces activités dans plus de 3190 villages, et plus de 280.240 hectares de terres ont été réhabilités par les habitants du Sahel. L'effet tangible de ces actions se traduit notamment par la réduction des besoins humanitaires, avec 500 000 personnes n'ayant pas besoin d'aide alimentaire en 2022 et 2023, et ce malgré des sécheresses massives.

En mission au Niger et au Mali, Fredrick Lee-Ohlsson, Directeur du Bureau de Bruxelles pour le PAM, a eu l'occasion de visiter des [projets](#) s'intégrant dans cette double mission de réponse aux urgences et de renforcement de la résilience. En finançant des initiatives qui renforcent les chaînes de valeurs alimentaires locales, le PAM contribue non seulement à améliorer la résilience économique des populations locales, mais favorise également la création de denrées plus nutritives.

Toutefois, en dépit de besoins humanitaires qui ne cessent de croître, les ressources disponibles pour y répondre s'amenuisent, laissant peu de marge de manœuvre aux organisations humanitaires.

En ces temps de défis sans précédent à travers le monde, il incombe donc à chacun d'entre nous de s'unir afin de sauver et de changer des vies par le biais d'actions concrètes, efficaces et durables, pour atteindre les objectifs de développement durable.

La stabilité du Sahel revêt une importance cruciale non seulement pour l'Afrique mais aussi pour l'Europe. Il est impératif de ne pas abandonner les habitants de cette région, mais au contraire, de continuer à investir en eux, de renforcer leur résilience pour rompre le cycle de la faim et réduire la pauvreté.

Des besoins chiffrés à USD 549.7 M

Au Sahel central, composé du Mali, du Burkina Faso et du Niger, environ **2,4 millions de personnes** affectées par le changement climatique et les conflits armés, sont dans un besoin urgent d'aide alimentaire. Les besoins de financement pour la seule agence du PAM pour la période décembre 2023 à mai 2024, se trouvent ci-dessous :

- Burkina Faso : USD 234.1 M
 - Niger : USD 168.3 M
 - Mali : USD 147.3 M
-

Focus COP28 : Accord historique ou poudre aux yeux ?



Commencée le 30 novembre à Dubaï, la COP28 sur le climat s'est clôturée mercredi 12 décembre sur un accord concernant les énergies fossiles. Celui-ci est advenu après une nuit de discussions intenses portant sur la question suivante : le résultat final inclurait-il un appel à la "réduction progressive" des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) ou plutôt à leur "élimination progressive" ?

Le texte final, qui a ouvert la voie au compromis, se réfère finalement à une "transition hors des énergies fossiles" (en anglais : *transitioning away from...*) alors que la version initiale se limitait à appeler à la réduction de l'utilisation de ces énergies. Si ce résultat ne s'avère pas entièrement satisfaisant pour certains et si la mise en oeuvre de cet accord nécessitera encore de nombreuses mesures concrètes, il n'en s'agit pas moins d'une victoire pour le multilatéralisme.

On ne peut en effet pas attendre des COP davantage que ce qu'elles peuvent donner. Il y a souvent un malentendu quant au statut des accords conclus lors des COP. Même s'ils contiennent parfois des objectifs globaux chiffrés, il s'agit d'engagements politiques, certes pris au plus haut niveau, et non d'accords contraignants de nature juridique. Aucun système de sanctions ne vise les Etats qui ne respecteraient pas leurs dispositions. L'objectif de ces accords est plutôt de faire converger les positions des différents pays vers une trajectoire commune, en dépit de leurs situations de départ très différentes (ressources humaines et financières, niveau historique des émissions de gaz à effet de serre, vulnérabilité au changement climatique...).

Sous cet angle, l'accord obtenu à Dubaï peut donc être vu comme un tour de force: il trace la perspective d'une sortie des énergies fossiles, vers un monde sans carbone. Tous les Etats se sont joints au consensus, y compris les pays membres de l'OPEP. Ils ont donc tous intégré que la fin des énergies fossiles est au programme. Le signal est envoyé, la direction est donnée.

Le monde a besoin de cette coopération internationale que les Nations Unies s'entendent à mettre en place. L'ONU est capable de faire travailler de commun accord des pays aux intérêts très différents. Aux Etats de mettre en œuvre les plans d'action et les politiques nécessaires : seul un suivi par tous les pays membres (et les autres parties prenantes) des engagements qu'ils ont pris pourra infléchir notre futur climatique.

Notre avenir climatique dépend en effet d'une action collective. L'ONU n'est pas un gouvernement supranational, mais c'est l'organisation qui fait coopérer entre eux des pays très différents pour s'attaquer à ces problèmes globaux.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur les faits marquants de cette COP28. En attendant, nous vous renvoyons vers les [comptes rendus des Nations Unies](#).

Actualités

Conflit Israël – Hamas : que fait la justice internationale ?



Karim Khan, Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), exprime son indignation lors sa première visite en Israël et Palestine : "We are witnessing a pandemic of inhumanity". [Lire l'article](#)

« Au milieu de la fureur, il y a des règles d'humanité qui ne peuvent être transgressées ».

M.Khan est avocat, avec le rang de King's Counsel (Conseiller du Roi) et plus de 30 années d'expérience professionnelle en tant que juriste spécialisé en droit international pénal et dans la défense des droits humains. Il est élu Procureur de la CPI le 12 février 2021.

Ce 2 décembre 2023, M.Khan s'est rendu en Israël et en Palestine pour sa toute première visite. A cette occasion, M. Khan a affirmé qu'il chercherait à travailler avec tous les acteurs du conflit et qu'une enquête de la Cour sur les éventuels crimes commis par les militants du Hamas ou par les forces israéliennes, est une priorité pour son Bureau. Il a souligné le fait de travailler sur la base de preuves objectives et vérifiables.

Ainsi, M. Khan a déclaré que son Bureau serait prêt à coopérer avec Israël dans l'enquête sur les événements du 7 octobre pour déterminer s'il y a eu des crimes de guerre de la part du Hamas. Il serait prêt à mener une enquête, même si Israël maintient sa politique actuelle de ne pas reconnaître la compétence de la Cour.

Lors de sa rencontre avec les responsables palestiniens à Ramallah (le Procureur n'a pas pu se rendre à Gaza), il a aussi affirmé, à propos de la guerre à Gaza, que le droit humanitaire international doit s'appliquer, que cela concerne les éventuels crimes commis par les militants du Hamas ou par les forces israéliennes.

« Nul ne peut faire comme bon lui semble pour poursuivre un objectif particulier : le Statut de Rome et les lois exigent que les vies innocentes soient protégées plus que tout. Et ce qui est le plus important, c'est que l'application de la loi ne soit pas une vue de l'esprit, mais une réalité concrète ».

Qu'est ce que la Cour Pénale Internationale ?

La Cour Pénale Internationale (CPI) est une institution permanente créée par le Statut de Rome du 17 juillet 1998 et qui exerce ses compétences pour les crimes les plus graves de portée internationale : le crime de génocide ; les crimes de guerre ; les crimes contre l'humanité ; le crime d'agression (art. 5). La Cour est liée aux Nations-Unies par un accord approuvé par l'Assemblée des Etats parties au Statut, puis conclu avec le Président de la Cour au nom de celle-ci (art. 2). Le Bureau du Procureur est un organe de la Cour (art. 34), mais un organe distinct qui agit indépendamment. « Il est chargé de recevoir les communications et tout renseignement dûment étayé concernant les crimes relevant de la compétence de la Cour, de les examiner, de conduire les enquêtes et de soutenir l'accusation devant la Cour » (art. 42). Le Bureau est dirigé par le procureur en chef qui est actuellement M. Karim Khan.

Le Statut de Rome de la CPI compte 123 États parties, dont une grande majorité en Europe, en Amérique et en Afrique. 31 États ont signé le Statut de Rome, mais ne l'ont pas encore ratifié, dont les États-Unis, la Russie, l'Ukraine et Israël.

17 territoires sont actuellement concernés par des enquêtes en cours, dont l'Ukraine, la Géorgie, les Territoires palestiniens, la Libye, le Mali, la Centrafrique, le Myanmar, l'Afghanistan et les Philippines.

Conflit entre Israël et le Hamas : quelle marge de manœuvre pour l'ONU

(suite de l'article du bulletin d'octobre)

Les attaques du Hamas du 7 octobre et la réponse armée du gouvernement israélien (opération « Épée de fer ») marquent les premiers pas d'une escalade importante, qui dure maintenant depuis plusieurs semaines, du conflit israélo-palestinien. Malgré les appels répétés du Secrétaire Général des Nations Unies, António Guterres, à un cessez-le-feu humanitaire, et l'adoption par l'Assemblée Générale, le 26 octobre, d'une résolution appelant à « une trêve humanitaire immédiate durable et soutenue conduisant à l'cessation des hostilités » [\[1\]](#), le Conseil de Sécurité apparaît inefficace et la diplomatie internationale fragmentée, alors que le coût en vies humaines ne cesse d'augmenter pour atteindre, à Gaza, un bilan dépassant 18.000 morts [\[2\]](#).

Le 15 novembre 2023, après quatre tentatives infructueuses, fut enfin votée la résolution 2712 du Conseil de Sécurité. Cette résolution demandait entre autres « l'instauration d'urgence de pauses et de couloirs humanitaires prolongés dans toute la bande de Gaza pendant un nombre de jours suffisant pour permettre un accès total, rapide, sûr et sans entrave des agences humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires chargés de la mise en œuvre ». Le processus avait jusqu'alors été bloqué par des désaccords sur la terminologie invoquée [\[3\]](#).

Lorsque les blocages au Conseil de Sécurité limitent la capacité des Nations Unies d'agir comme médiateur dans des conflits et/ou de mener des opérations de maintien de la paix, l'ONU devient par défaut un acteur humanitaire de premier plan. Pour le moment, le SGNU Guterres a donc concentré ses efforts sur la diplomatie humanitaire. Ce repositionnement est notamment marqué dans la guerre entre Israël et le Hamas : là où le rôle politique des Nations Unies était limité et où des États membres tels que le Qatar étaient en position de faire avancer les négociations autour de la libération des otages et d'une pause humanitaire de quelques jours. Les Nations Unies sont bien présentes sur le plan humanitaire, avec des convois de ravitaillement, les soins de santé et dans la mesure du possible, la protection des civils. [\[4\]](#)

Plusieurs agences telles que l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont distribué de la nourriture et fourni un abri à quelques 1,2 millions personnes sinistrées et coordonné l'aide qui parvient via l'Égypte (un convoi quotidien de 200 camions durant les quelques jours de pause humanitaire). Toutefois l'acheminement de l'aide

humanitaire et le travail humanitaire restent extrêmement compliqués et périlleux. Au 13 novembre, L'UNRWA a déjà perdu 101 des membres de son personnel dans la bande de Gaza depuis le 7 octobre [5], ce chiffre est plus important que celui de l'ensemble des décès dénombrés parmi le personnel onusien posté dans des zones de conflits . L'intervention humanitaire dans la bande de Gaza se déroule donc dans un contexte extrêmement précaire, aggravé par de nombreux obstacles d'accès et un sous-financement, comme le souligne le porte-parole du SG, Stéphane Dujarric.[6]

L' estimation des besoins humanitaires mondiaux par l'ONU, est aujourd'hui de 57 milliards de dollars, pour assister 250 millions de personnes, dont 1,23 milliard de dollars pour la seule bande de Gaza. Ces besoins accrus font face à un contexte de coupes budgétaires record de la part des Etats membres. En effet, seuls 32% des financements globaux réclamés en 2023 ont été collectés et le récent débat sur la scène politique suisse concernant les fonds alloués à l'UNRWA, déjà au bord de la faillite, est le reflet de cette situation [7].

Sur le plan politique pourtant , le 6 décembre, un cap a été franchi lorsque, à la suite de l'échec de la prolongation des pauses humanitaires, le SGNU a décidé d'invoquer l'article 99 de la Charte des Nations Unies. Cette démarche est inédite pour un SG depuis 1971. L'article 99 lui permet en effet « d'attirer l'attention du Conseil » sur un dossier qui « pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il dote donc le SGNU d'une prérogative politique explicite, le sortant d'un rôle purement administratif.»[8] Cette décision, qualifiée de très importante par Stéphane Dujarric, a permis de faire revenir l'appel au cessez-le-feu humanitaire au centre des négociations.

Le 8 décembre, un nouveau projet de résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU, présenté par les Émirats Arabes Unis, appelait à un «cessez-le-feu humanitaire immédiat», mais fut rejeté par les Etats-Unis, (encore une fois sur l'absence de condamnation du Hamas en tant que groupe terroriste). De son côté, Israël a déclaré que le SGNU représentait une menace pour la paix mondiale et a décidé de ne pas renouveler le visa de la coordinatrice de l'aide humanitaire pour le territoires palestiniens occupés, Lynn Hastings[9]. Si ce veto américain était attendu, la stratégie du SGNU pourrait s'analyser comme une volonté d'accroître la pression internationale sur les Etats-Unis jusqu'à ce qu'ils imposent un cessez-le-feu (humanitaire) à leur allié[10]. Quant à l'UNRWA, son commissaire général Lazzarini a déclaré qu'elle était au bord de l'effondrement et que cette éventualité constituerait l'ultime trahison envers le peuple palestinien.

Cette pression internationale est d'ailleurs reflétée dans l'adoption à une large majorité (153 pour, 10 contre, et 23 abstentions) le 12 décembre d'une nouvelle résolution de l'AGNU demandant « un cessez-le-feu humanitaire immédiat, la libération immédiate et inconditionnelle des otages, et l'assurance d'un accès humanitaire », réitérant son appel au respect du droit international humanitaire, surtout au regard de la protection des civils. Deux amendements faisant explicitement référence au Hamas ont, quant à eux, été rejetés[11]. Les résolutions du 26 octobre et 12 décembre sont un exemple de la manière dont l'organe le plus représentatif de l'ONU – composé des 193 États membres – reflète la conscience mondiale. En tant que principal organe de décision des Nations unies, l'Assemblée générale est le lieu où tous les États membres disposent d'un droit de vote égal sur l'ensemble des questions qui lui sont soumises, y compris celles liées à la paix et à la sécurité. Bien que ces résolutions ne soient pas contraignantes, « elles constituent une déclaration politique de la part de la majorité des membres de la communauté »[12] et ainsi donnent une direction générale vers un objectif commun.

Suite à la rupture de la pause humanitaire qui avait permis la libération d'otages israéliens, le Conseil de sécurité a adopté le 22 décembre, après de très longues négociations, une nouvelle résolution demandant des pauses humanitaires urgentes et prolongées ainsi que des couloirs humanitaires pendant des durées suffisantes pour un accès humanitaire rapide, sûr et sans entraves à Gaza. Le langage initial demandant d'urgence une cessation des hostilités a été amendé à la demande des États-Unis : il n'est plus question que de mesures urgentes pour parvenir à une cessation des hostilités.

Alors que la situation devient de plus en plus critique, une obsolescence des outils de prévention ou d'arrêt des conflits à disposition des instances de l'ONU (Assemblée Générale et Conseil de Sécurité) peut, dans un sens, être constatée, à l'image d'un droit de veto utilisé de manière excessive en fonction de ses intérêts géopolitiques. Il serait cependant imprudent de s'arrêter à ce constat pour évaluer le rôle de l'ONU. Cet article a cherché à montrer la translation opérée, par la force des choses, d'un rôle potentiel de médiateur entre parties à une diplomatie humanitaire et d'actions humanitaires concrètes sur le terrain.

Références disponibles sur demande.

Article rédigé par Noé Petitjean et Quentin Moussebois (APNU Jeunes), et Bénédicte Frankinet (administratrice APNU)



Le 16 novembre, l'Union européenne est parvenue à un accord concernant une nouvelle directive visant à améliorer la répression des crimes contre l'environnement. Elle prévoit notamment des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans pour les plus gros pollueurs, et des amendes pour les entreprises pouvant aller jusqu'à 5 % de leur chiffre d'affaires mondial.

Elle prévoit aussi des peines plus sévères pour les "cas similaires à l'écocide" : la destruction délibérée de la nature, ou le fait d'infliger des dommages durables, étendus ou graves à un écosystème de taille ou de valeur écologique significative ou à un habitat naturel dans une zone protégée ou encore à l'air, au sol ou à l'eau.

Plus d'info: <https://www.stopecocide.be/eucriminalisesecocide>

[Retour sur l'article de P. Willocq dans le bulletin APNU de septembre 2023](#) sur la volonté de la Belgique de criminaliser l'écocide.

Réflexion

Respect de la Charte des Nations Unies

Le multilatéralisme : un index pour comprendre qui joue le jeu.

Développé par Jeffrey Sachs, professeur à l'Université de Columbia, et Guillaume Lafortune, président et chef du Bureau de Paris du Sustainable Development Solutions Network, l'indice de multilatéralisme devrait permettre de visualiser le degré de respect de chaque pays pour les règles et le système des Nations Unies.

Dans un article «Adhering to the UN Charter » paru le 23 novembre 2023, Jeffrey Sachs présente les résultats préliminaires de ses recherches.

Le classement de 74 pays selon l'Index de Multilatéralisme donne des résultats surprenants : la Barbade arrive en tête, comme pays le mieux aligné sur la Charte et les objectifs de l'ONU. En revanche, Israël et les États-Unis arrivent en dernier. [Pour en savoir plus](#)

L'APNU a toujours insisté sur le fait que les Nations Unies et le multilatéralisme ne peuvent fonctionner que si les États Membres s'acquittent de bonne foi des engagements qu'ils ont pris aux termes de la Charte et d'autres instruments des Nations Unies.

UN New Agenda for Peace

[A lire – Contributions from civil society : United Nations Association Belgium \(UNA Belgium\).](#)

Événements

Le 25 novembre

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes



Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées à l'initiative des Nations Unies face à un problème toujours aussi urgent : la violence à l'égard des femmes.

Ce jour-là fut aussi donné le coup d'envoi des 16 jours d'activisme des Nations Unies contre la violence à l'égard des femmes et des filles jusqu'au 10 décembre, Journée des droits de l'homme.

«Tous UNIS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes d'ici à 2030»

Le thème et les activités de la campagne de cette année se sont déroulés sous la bannière mondiale : UNITE ! Investir pour prévenir la violence contre les femmes et les filles. La campagne mettra l'accent sur l'importance de financer différentes stratégies de prévention, afin d'empêcher la violence de se produire.

Ciné ONU – Projection du film "We are fire" événement organisé à la Cinémathèque.

Ce film se penche sur le travail de la «cartooniste» Mar Maremoto qui dénonce les violences exercées contre les femmes au Mexique. Avec 10 féminicides par jour, le Mexique est l'un des endroits les plus dangereux au monde pour les femmes. Au travers de ses illustrations et dessins cartoonistes, Mar Maremoto tente de créer un espace d'espoir et de solidarité. Elle s'entretient avec des femmes victimes de violences, qui tentent de changer la société par l'autodéfense et les manifestations politiques et de remettre en question les normes "machistes" : "Ils voulaient nous enterrer, mais ils ne savaient pas que nous étions des graines."

Diane Gardiol, administratrice de l'APNU nous présente son analyse de la question de la violence faite aux femmes et nous détaille les progrès accomplis, mais aussi ce qu'il reste à faire.

Lutter contre les violences tant qu'il le faudra !

La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes était encore et toujours pertinente en ce 25 novembre. La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de l'ONU a 30 ans cette année, et n'a pas pris une ride.

Car si les initiatives pour lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes se multiplient, les violences, elles, peinent à diminuer. On l'a vu encore dernièrement, le viol comme arme de guerre a été utilisé par le Hamas dans le conflit israélo-palestinien. Les violences faites aux femmes en République démocratique du Congo continuent d'exploser. En Iran, la situation des femmes s'empire de jour en jour. L'Iranienne Narges Mohammadi, prix Nobel de la paix de cette année, a adressé un message d'espoir dans ce contexte désespérant :

« Aux côtés de la société civile, des femmes et des hommes résistants et courageux d'Iran, je tends la main avec espoir et enthousiasme à toutes les forces, mouvements et personnes privilégiant la paix, la Charte mondiale des droits de l'Homme et la démocratie. Je suis convaincue que la lumière de la liberté et de la justice brillera avec force sur la terre d'Iran. À ce moment-là, nous célébrerons la victoire de la démocratie et des droits de l'Homme sur l'oppression et le despotisme, et le chant de victoire du peuple dans les rues d'Iran résonnera à travers le monde. »^[1]

Un message d'espoir qui incite les politiques et la société civile à continuer leurs actions et leur travail de terrain pour lutter concrètement contre les violences et accompagner les victimes de celles-ci.

Mais pour lutter au mieux contre ce phénomène il faut pouvoir le nommer, et c'est le défi actuel de l'Union Européenne : obtenir une définition commune de ce qu'est un viol. Contre toute attente, c'est notamment la France qui bloque la notion qu'un viol aurait lieu lorsqu'il y a «

absence de consentement », puisque dans sa législation nationale cette absence de consentement n'est pas l'élément constitutif de l'infraction. Or le consentement doit être au centre, comme cela est le cas en Belgique, de ce qui peut constituer un viol ou non. En ne tenant compte que de la violence ou de la force exercée sur la victime, on passe par exemple alors à côté du fait qu'une femme peut être paralysée pendant une telle agression.

Heureusement, en Belgique, les choses bougent. Une **nouvelle loi intitulée « Stop féminicide »** améliore considérablement la législation en cette matière : définitions claires et précises, collecte de données, et renforcement des formations sont prévues. Des cellules EVA composées de policiers et policières spécialisées en violences sexuelles et intrafamiliales sont présentes sur tout le territoire de la région bruxelloise. La première formation policière sur le cyberharcèlement et le cybersexisme a vu le jour. Bref, beaucoup d'avancées, mais encore beaucoup de travail pour mener enfin à un réel changement des mentalités. Car tant qu'on n'éradiquera pas le sexisme et les discriminations, les agresseurs continuent d'agresser, et les victimes continuent de subir ces violences.

[1] <https://www.nobelprize.org/uploads/2023/12/mohammadi-lecture-french.pdf>

Le 10 décembre

75e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme



Pour célébrer le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en cette période durant laquelle les droits humains fondamentaux sont malmenés, ce sont des notes d'espoir qui ont été mises en avant.

Projection

Le Bureau des Nations Unies et l'UNRIC ont décidé de projeter le **film de Jane Goodall : « Reason for Hope »**. Thème bien choisi qui tend à nous donner des raisons d'espérer un futur meilleur en cette période d'anxiété et de questionnement. Tout au long du film, les quatre piliers de l'espoir de Jane sont renforcés et représentent une raison d'espérer pour l'avenir : l'incroyable intelligence humaine, la résilience de la nature, le pouvoir et le dévouement des jeunes et l'indomptable esprit humain.

Événement sur la Grand Place de Bruxelles

A l'initiative du Forum Nord Sud et avec le soutien de l'APNU, les 30 articles de la Déclaration des droits de l'homme ont été déclamés en plusieurs langues sur la Grand Place, illuminée en bleu.

Quatre chorales engagées se sont succédées pour honorer cet anniversaire : les Ma'Chaka Gospel Singers, la Brussels Brecht Eislerkoor, la Chorale Tram 55 et le Chœur Cassandra. Et elles lirent aussi en différentes langues les 30 articles de la DUDH.



Éditeur responsable :
Christine Van Nieuwenhuysse
Vice-Présidente de l'APNU

© 2023 Association pour les Nations Unies (APNU), All rights reserved.
Vous recevez ces courriers électroniques afin que nous puissions vous tenir au courant des activités de l'APNU et de l'actualité des Nations Unies.

